

Image not found or type unknown



Tribunal et dossier de surendettement

Par **fifineh**, le **22/01/2014** à **08:49**

Bonjour, rnrnLa jugement de non conciliation a eu lieu depuis déjà plus d'un an. rnDepuis j'ai monté un dossier de surendettement qui a été reconnu et accepté par la banque de France. rnJe pense que l'avocate de ma femme fait trainer le divorce pour continuer a percevoir le maxi de sa pension au titre du devoir de secours.rnMais ma situation financière est maintenant plus que critique et le jugement du divorce n'est toujours pas en vue.rnPuis je me permettre d'envoyer directement au tribunal le courrier de surendettement afin que ma situation leur soit connue et le jugement programmé plus rapidement ?rnrnMerci pour vos réponses.